



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-20

Objet : Création d'un tarif spécifique pour les non-résidents de Vélizy-Villacoublay - Les Estivales.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-06-25-20

Objet : Création d'un tarif spécifique pour les non-résidents de Vélizy-Villacoublay - Les Estivales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay propose un ensemble de services, d'équipements culturels, sportifs, de loisirs, de prestations municipales, ainsi que des événements qui participent activement à la qualité de vie de ses habitants,

CONSIDÉRANT que depuis 2022, la Commune propose un événement appelé « Les Estivales ». Le service Jeunesse propose différentes animations (structures gonflables, coin lecture, volley, badminton, etc.) ayant pour but, principalement, de créer du lien entre les habitants, et de favoriser l'intergénérationnel.

CONSIDÉRANT que jusqu'à aujourd'hui, cet espace était en libre accès pour tout le monde, sans distinction. Or, un nombre croissant d'usagers extérieurs à la Commune bénéficie de ces services sans contribuer directement à leur financement.

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir une gestion équitable et soutenable des ressources municipales, il apparaît pertinent de distinguer l'accès à ces services aux résidents et aux non-résidents de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il est proposé la création d'un tarif spécifique de 5 euros pour les non-résidents de la Commune, pour leur donner accès à l'événement Les Estivales,

CONSIDÉRANT que seront exemptés de ce paiement les élèves non véliziens scolarisés à Vélizy-Villacoublay, ainsi que les personnes non véliziennes inscrites à la Médiathèque et munies de la carte de la médiathèque de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT qu'un justificatif de domicile (ou la carte de la médiathèque) sera exigé pour accéder à cet événement pour les véliziens,

ENTENDU l'exposé de M. Marouen Touibi, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

APPROUVE la création d'un tarif spécifique pour accéder à l'évènement « Les Estivales » pour les usagers non-résidents de la Commune.

FIXE ce tarif spécifique pour l'évènement « Les Estivales » à 5 euros pour les non-résidents de la Commune.

Délibération n° DEL-25-06-25-20

Objet : Création d'un tarif spécifique pour les non-résidents de Vélizy-Villacoublay - Les Estivales.

DÉCIDE que seront exemptés de ce paiement les élèves non véliziens scolarisés à Vélizy-Villacoublay, ainsi que les personnes non véliziennes inscrites à la Médiathèque.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.